

①2

DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITE

A3

②2 Date de dépôt : 11.02.99.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 18.08.00 Bulletin 00/33.

⑤6 Les certificats d'utilité ne sont pas soumis à la
procédure de rapport de recherche.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : YU TSAI YUN — TW.

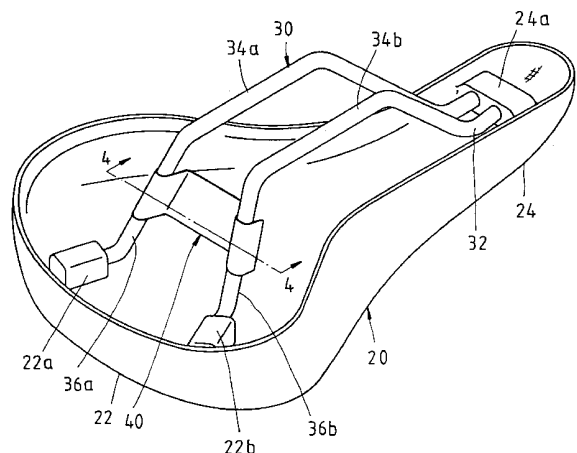
⑦2 Inventeur(s) : YU TSAI YUN.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : CASALONGA ET JOSSE.

⑤4 DISPOSITIF PERMETTANT DE PREVENIR LE MOUVEMENT LATÉRAL D'UNE ARMATURE DE SUPPORT DE SELLE DE BICYCLETTE.

⑤7 Cette selle de bicyclette comprend un corps principal (20), une armature de support (30) et un élément de consolidation (40). L'armature de support (30) inclut deux barres métalliques, chacune comportant une section antérieure (32), une section médiane (34a, 34b) et une section postérieure (36a, 36b). La section antérieure (32) est fixée à la face inférieure d'une extrémité antérieure (24) du corps principal, tandis que la section postérieure est fixée à la face inférieure d'une extrémité postérieure (20) du corps principal. Les sections postérieures (36a, 36b) des deux barres métalliques de l'armature de support sont renforcées par un élément de consolidation (40) afin de prévenir le mouvement latéral de l'armature de support (30) au moment où une force externe exerce une pression latérale sur le corps principal (20).



Dispositif permettant de prévenir le mouvement latéral d'une armature de support de selle de bicyclette

La présente invention concerne d'une manière générale une selle de bicyclette, et plus particulièrement une armature de support de selle de bicyclette qui est pourvue d'un élément de consolidation destiné à éviter à l'armature de support de selle de bicyclette de se déplacer latéralement lorsque la selle est chargée d'un poids.

Comme on peut le voir en figure 1, une selle de bicyclette classique comporte un corps principal 1, dont le profil s'élargit progressivement de l'extrémité antérieure à l'extrémité postérieure et est supportée par une armature métallique 2 de telle manière que la face inférieure de l'extrémité antérieure du corps principal 1 est fixée à une partie courbée 3 de l'armature métallique 2, et que la face inférieure de l'extrémité postérieure du corps principal 1 est fixée à deux bras 4 divergeant graduellement. Le corps principal 1 est monté sur une tige 6 de selle en conjonction avec une embase de connexion 5 qui est fixée par une extrémité aux deux bras 4 et par son autre extrémité au sommet de la tige 6 de selle.

Cette forme de fixation classique d'une selle de bicyclette à une tige 6 de selle décrite ci-dessus est inefficace en ce que l'armature métallique 2 a tendance à se balancer d'un côté, comme montré par les lignes pointillées de la figure 2, au moment où une force externe, représentée par une flèche sur la figure 2, exerce une pression sur le côté correspondant de l'armature métallique 2. On peut concevoir que le mouvement latéral de la selle de bicyclette peut causer beaucoup d'inconfort aux hanches d'un cycliste. De plus, le mouvement latéral de l'armature métallique 2 peut provoquer des dégâts ou même une rup-

ture de sections d'attache 8 entre le corps principal 1 et les deux bras 4 de l'armature métallique 2.

Par conséquent, l'objectif premier de la présente invention est d'offrir une technique simple et économique pour remédier aux inconvénients de la selle de bicyclette classique décrite ci-dessus.

La technique de la présente invention implique l'utilisation d'un moyen de consolidation renforçant les deux bras divergeant graduellement de l'armature de support de selle de bicyclette, et qui est fait de préférence d'un matériau rigide. Les deux bras sont renforcés par le moyen de consolidation de sorte que les deux bras peuvent être légèrement étirés dans des directions opposées afin d'être fixés aux deux côtés de la face inférieure du corps principal de la selle de bicyclette. De plus, le moyen de consolidation de la présente invention est compatible avec des selles de bicyclettes de tailles variées dans la mesure où le moyen de consolidation permet un ajustement de la distance séparant les deux sections de retenue des deux bras.

La présente invention propose une selle de bicyclette améliorée comprenant un corps principal et une armature de support sur laquelle le corps principal est monté, l'armature de support incluant deux barres métalliques comportant chacune une section antérieure, une section médiane et une section postérieure, la section antérieure étant fixée à la face inférieure d'une extrémité antérieure du corps principal, la section postérieure étant fixée à la face inférieure d'une extrémité postérieure du corps principal. Les sections postérieures des deux barres métalliques de l'armature de support sont renforcées par un élément de consolidation pour prévenir le mouvement latéral de l'armature de support au moment où une force externe exerce une pression latérale sur le corps principal de la selle de bicyclette.

L'élément de consolidation peut comprendre un corps comportant deux extrémités longitudinales et deux parties formant retenue s'étendant respectivement des deux extrémités longitudinales. Les deux sections postérieures des deux barres métalliques de l'armature de support sont alors renforcées par l'élément de consolidation de sorte que les deux sections postérieures sont retenues par les deux parties formant retenue de l'élément de consolidation.

Les parties formant retenue de l'élément de consolidation sont pourvues d'une fente de réception prévues pour retenir fermement la section postérieure de l'une des deux barres métalliques de l'armature de support, la fente de retenue comportant une paroi interne s'étendant de l'une des deux extrémité longitudinales du corps de telle manière que la paroi interne ait une inclinaison de 20 degrés.

La selle de bicyclette peut comprendre un corps principal et une armature de support sur laquelle le corps principal est monté, l'armature de support étant composée de deux barres métalliques comportant chacune une section antérieure, une section médiane et une section postérieure, la section antérieure étant fixée à la face inférieure d'une extrémité antérieure du corps principal, la section postérieure étant fixée à la face inférieure d'une extrémité postérieure du corps principal. Les sections postérieures des deux barres métalliques de l'armature de support sont renforcées par deux éléments de consolidation qui sont liés l'un à l'autre de manière réglable pour prévenir le mouvement latéral de l'armature de support au moment où une force externe exerce une pression latérale sur le corps principal de la selle de bicyclette.

Les deux éléments de consolidation peuvent être formés d'un corps comportant deux extrémités longitudinales et deux parties formant retenue s'étendant respectivement d'une des deux extrémités longitudinales. Le corps est pourvu d'un trou de fixation à l'autre extrémité des deux extrémités longitudinales. Les deux corps des deux éléments de consolidation sont fixés ensemble de manière réglable au moyen d'un écrou et d'un boulon en conjonction avec les trous de fixation des deux corps. Les deux sections postérieures des deux barres métalliques de l'armature de support sont alors renforcées par les deux éléments de consolidation de sorte que les deux sections postérieures sont retenues par les deux parties formant retenue des deux éléments de consolidation.

Les parties formant retenue des deux éléments de consolidation sont pourvues d'une fente de réception prévue pour retenir fermement la section postérieure de l'une des deux barres métalliques de l'armature de support, la fente de réception comportant une paroi in-

terne s'étendant de l'une des deux extrémités longitudinales du corps de telle manière que la paroi interne ait une inclinaison de 20 degrés.

La présente invention sera mieux comprise à la lecture de la description détaillée suivante, faite en référence aux dessins d'accom-

5

pagnement dans lesquels :
la figure 1 montre une vue en perspective d'une selle de bicy-

clette de l'art antérieur montée sur une tige de selle;
la figure 2 est une vue schématique montrant comment la sel-

10

le de bicyclette de l'art antérieur est amenée à se balancer lorsqu'elle subit l'action d'une force externe;

la figure 3 montre une vue en perspective d'un premier mode de réalisation préféré de la présente invention après assemblage;

la figure 4 montre une vue en coupe partielle prise suivant la ligne 4-4 de la figure 3;

15

la figure 5 montre une vue latérale d'un second mode de réalisation préféré de la présente invention;

la figure 6 montre une vue en coupe prise suivant la direction indiquée par la ligne 6-6 de la figure 5.
Comme on peut le voir sur les figures 3 et 4, une selle 10 de

20

bicyclette mise en œuvre dans la présente invention est composée d'un corps principal 20, d'une armature de support 30 et d'un élément de consolidation 40.
Le corps principal 20 est de forme similaire aux selles de bicy-

25

clette classiques, de sorte qu'il comporte une extrémité postérieure 22 et une extrémité antérieure 24 de largeur plus petite que celle de l'extrémité postérieure 22.
L'armature de support 30 est faite de deux barres métalliques de section circulaire, et est pourvue de deux sections antérieures 32, de deux sections médianes 34a et 34b s'étendant depuis les sections antérieures 32, et de deux sections 36a et 36b s'étendant depuis les sections médianes 34a et 34b. Les sections antérieures 32 sont fixées à une embase de fixation antérieure 24a du corps principal 20. Les sections postérieures 36a et 36b sont fixées à deux embases de fixation postérieures 22a et 22b du corps principal 20. La distance entre les deux sections antérieures 32 est plus petite que celle entre les deux

35

sections postérieures 36a et 36b.

L'élément de consolidation 40 est fait d'un matériau métallique et est composé d'un corps 42 et de deux parties formant retenue 44 et 46 s'étendant depuis les deux extrémités longitudinales du corps 42. Les deux parties formant retenue 44 et 46 sont pourvues respectivement d'une fente de réception 442, 462. La fente de réception 442 comporte une paroi interne 444, alors que la fente de réception 462 comporte une paroi interne 464. Les deux parois de fente internes 444 et 464 s'étendent respectivement depuis les deux extrémités longitudinales du corps 42 de telle manière que les parois internes 444 et 464 ont une inclinaison de 20 degrés environ, et que les extrémités ouvertes des fentes de réception 442 et 462 sont plus larges que le bas des fentes de réception 442 et 462. Les fentes de réception 442 et 462 sont dimensionnées de manière à maintenir fermement les sections postérieures 36a et 36b de l'armature de support 30.

Lorsqu'une force externe est exercée latéralement sur la selle 10 de bicyclette, les parties formant retenue de l'armature de support 30 et l'élément de consolidation 40 forment un point de jonction. En d'autres termes, la présente invention est pourvue de plus de points de jonction de déplacement latéral que l'art antérieur, grâce à l'élément de consolidation 40. En conséquence, la probabilité pour que la selle 10 de bicyclette de la présente invention pivote est réduite de manière réelle.

Comme le montrent les figures 5 et 6, un élément de consolidation 50 d'un autre mode de réalisation préféré de la présente invention est composé de deux corps 52 et 54, qui sont pourvus respectivement à une extrémité d'une partie formant retenue 52a, 54a et à l'autre extrémité, d'un trou de fixation 52b, 54b qui s'étend suivant la direction des axes longitudinaux des corps 52 et 54. Les deux corps 52 et 54 de l'élément de consolidation 50 sont reliés ensemble de manière réglable au moyen d'un boulon 56 et d'un écrou 58. En d'autres termes, l'élément de consolidation 50 est réglable en largeur pour s'adapter au corps principal de selles de bicyclettes de tailles variées.

Il est bien entendu que la description qui précède n'a été donnée qu'à titre purement illustratif et non limitatif et que des variantes

ou des modifications peuvent y être apportées dans le cadre de la présente invention.

REVENDICATIONS

1. Selle de bicyclette améliorée caractérisée en ce qu'elle comprend un corps principal (20) et une armature de support (30) sur laquelle le corps principal (20) est monté, l'armature de support (30) incluant deux barres métalliques comportant chacune une section antérieure (32), une section médiane (34a, 34b) et une section postérieure (36a, 36b), la section antérieure (32) étant fixée à la face inférieure d'une extrémité antérieure (24) du corps principal (20), la section postérieure (36a, 36b) étant fixée à la face inférieure d'une extrémité postérieure (22) du corps principal (20); dans laquelle les sections postérieures (36a, 36b) des deux barres métalliques de l'armature de support sont renforcées par un élément de consolidation (40) pour prévenir le mouvement latéral de l'armature de support (30) au moment où une force externe exerce latéralement une pression sur le corps principal (20) de la selle de bicyclette.

2. Selle de bicyclette selon la revendication 1, dans laquelle ledit élément de consolidation (40) comprend un corps (42) comportant deux extrémités longitudinales et deux parties formant retenue (44, 46) s'étendant respectivement desdites deux extrémités longitudinales; et dans laquelle les deux sections postérieures (36a, 36b) des deux barres métalliques de l'armature de support (30) sont renforcées par ledit élément de consolidation (40) de sorte que les deux sections postérieures (36a, 36b) sont retenues par lesdites deux parties formant retenue (44, 46) dudit élément de consolidation (40).

3. Selle de bicyclette selon la revendication 2, dans laquelle lesdites parties formant retenue (44, 46) dudit élément de consolidation (40) sont pourvues d'une fente de réception (442, 462) prévue pour retenir fermement la section postérieure de l'une des deux barres métalliques de l'armature de support (30), ladite fente de réception (442, 462) comportant une paroi interne (444, 464) s'étendant de l'une desdites deux extrémités longitudinales dudit corps (42) de telle manière que ladite paroi interne (444, 464) ait une inclinaison de 20 degrés.

4. Selle de bicyclette caractérisée en ce qu'elle comprend un

corps principal et une armature de support sur laquelle le corps principal est monté, l'armature de support étant composée de deux barres métalliques comportant chacune une section antérieure, une section médiane et une section postérieure, la section antérieure étant fixée à la face inférieure d'une extrémité antérieure du corps principal, la section postérieure étant fixée à la face inférieure d'une extrémité postérieure du corps principal; dans laquelle les sections postérieures des deux barres métalliques de l'armature de support sont renforcées par deux éléments de consolidation qui sont liés l'un à l'autre de manière réglable pour prévenir le mouvement latéral de l'armature de support au moment où une force externe exerce latéralement une pression sur le corps principal de la selle de bicyclette.

5. Selle de bicyclette selon la revendication 4, dans laquelle lesdits deux éléments de consolidation sont formés d'un corps (52, 54) comportant deux extrémités longitudinales et deux parties formant retenue (52a, 54a) s'étendant respectivement d'une desdites deux extrémités longitudinales, ledit corps (52, 54) étant pourvu d'un trou de fixation (52b, 54b) à l'autre extrémité desdites deux extrémités longitudinales, lesdits deux corps (52, 54) desdits deux éléments de consolidation sont fixés ensemble de manière réglable au moyen d'un écrou (58) et d'un boulon (56) en conjonction avec lesdits trous de fixation (52b, 54b) desdits deux corps (52, 54); et dans laquelle les deux sections postérieures des deux barres métalliques de l'armature de support sont renforcées par lesdits deux éléments de consolidation de sorte que les deux sections postérieures sont retenues par lesdites deux parties formant retenue (52a, 54a) desdits deux éléments de consolidation.

6. Selle de bicyclette selon la revendication 5, dans laquelle lesdites parties formant retenue (52a, 54a) desdits deux éléments de consolidation sont pourvues d'une fente de réception prévue pour retenir fermement la section postérieure de l'une des deux barres métalliques de l'armature de support, ladite fente de réception comportant une paroi interne s'étendant de l'une desdites deux extrémités longitudinales dudit corps (52, 54) de telle manière que ladite paroi interne ait une inclinaison de 20 degrés.

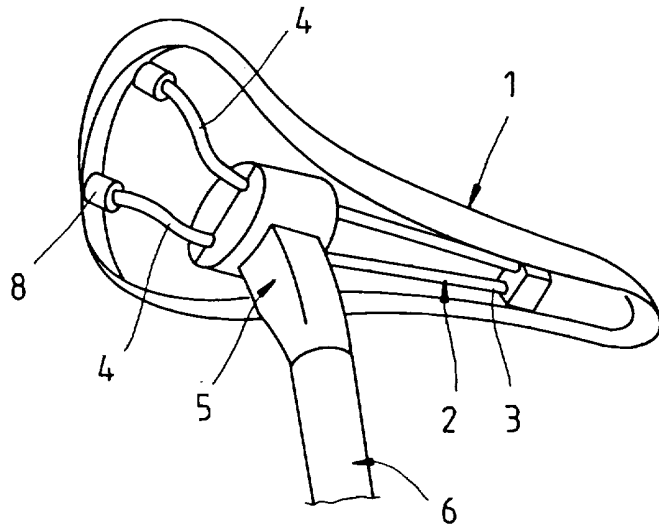


FIG. 1
ART ANTERIEUR

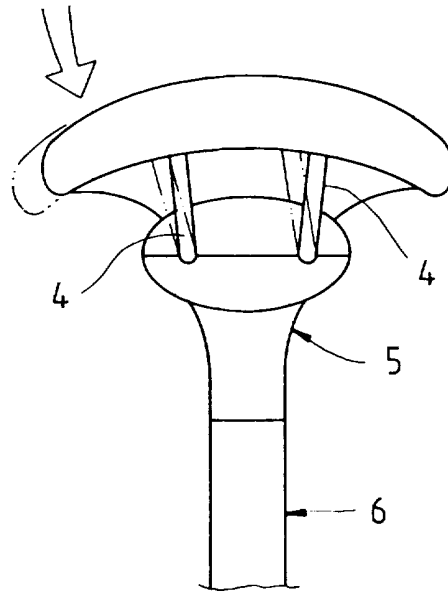


FIG. 2
ART ANTERIEUR

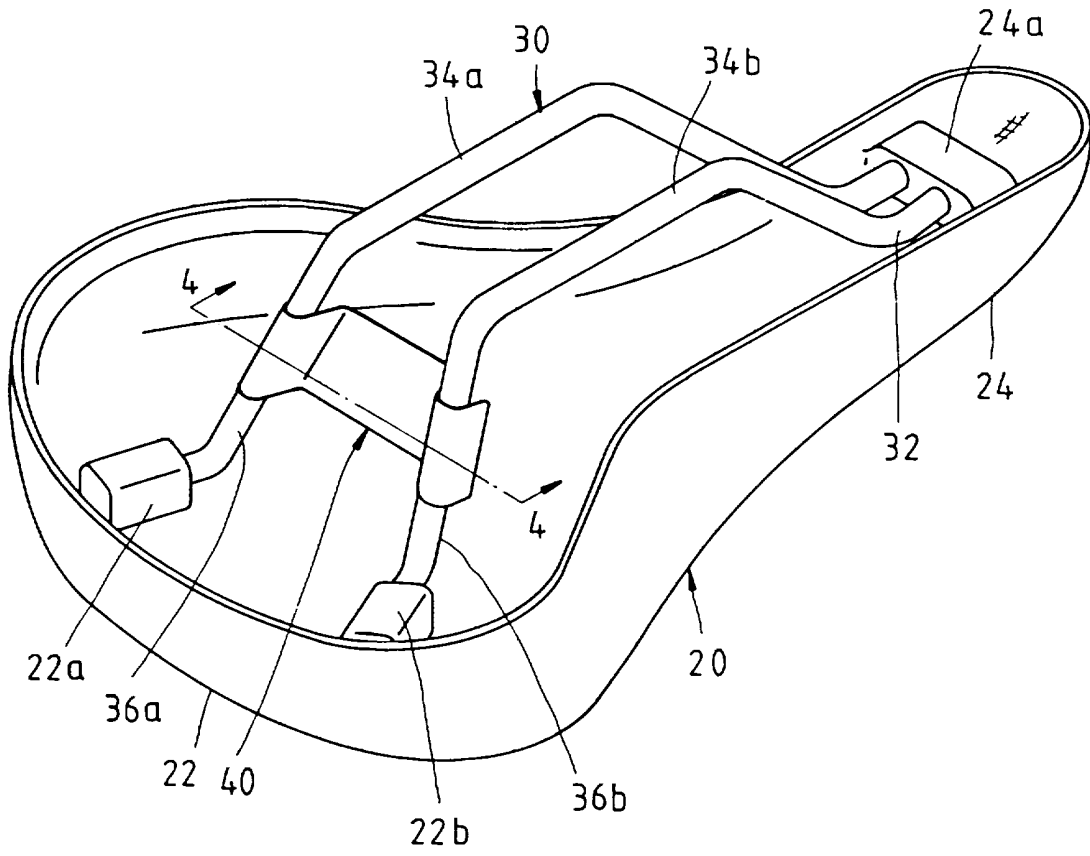


FIG. 3

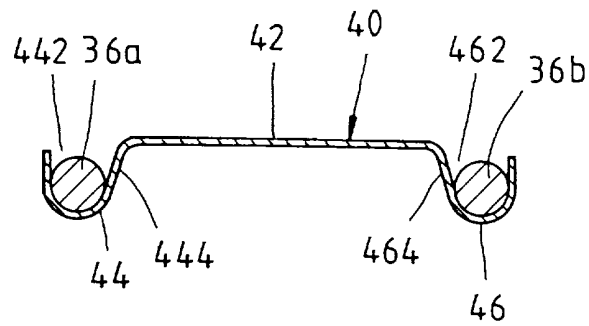


FIG. 4

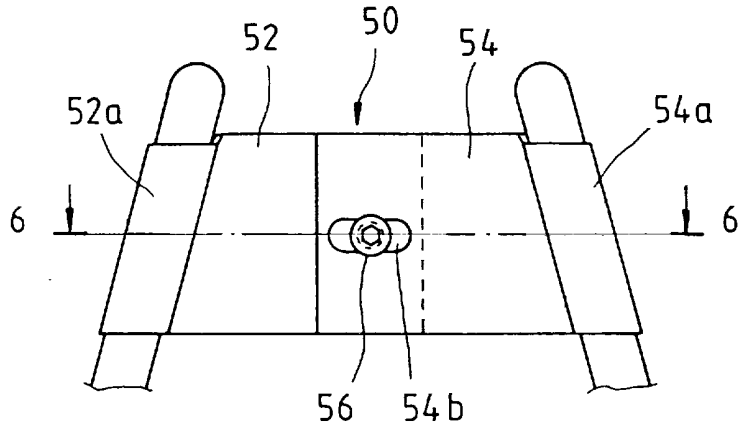


FIG. 5

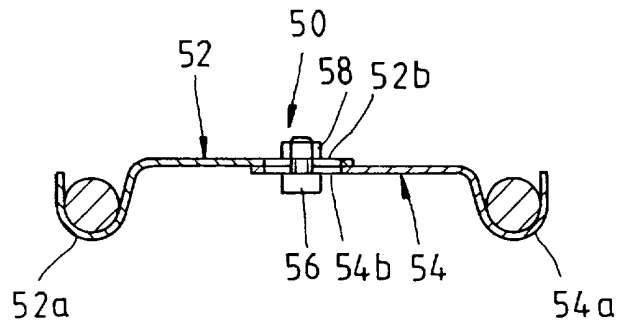


FIG. 6